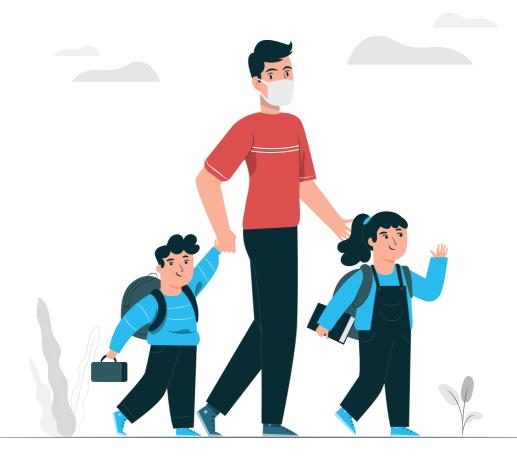
Guide du retour à l'école

post confinement





I | À l'école de la prudence



A. Un protocole de nettoyage quotidien renforcé

BON À SAVOIR

Les personnels d'entretien, de restauration, les ATSEM et les animateurs pour l'accueil périscolaire sont des agents municipaux. Les enseignants sont des personnels de l'Éducation nationale.

Dans les écoles de Mérignac, les équipes d'agents d'entretien ont été **renforcées** pour appliquer le protocole d'hygiène et de sécurité sanitaire transmis par le ministère de l'Éducation nationale pour toutes les écoles.

Les équipes travailleront par roulement et avec des **horaires élargis** afin d'assurer un **entretien continu** des espaces occupés par les élèves :

- Une équipe de 7h à 14h30
- · Une autre équipe de 12h à 19h

Chaque agent d'entretien est équipé de blouses, de masques, de gants, de lunettes de protection et de sabots.

Ils effectueront l'entretien quotidien régulier des locaux et des classes :

- aération des locaux
- dépoussiérage
- · lavage des sols
- · entretien des salles communes
- vidage des poubelles
- réapprovisionnement des consommables (savon, papier toilette, essuie-mains etc...)

Ces équipes appliqueront aussi un **protocole d'hygiène renforcé** qui consiste à désinfecter régulièrement les espaces partagés, les sanitaires et les points de contact :

- · tables et chaises dans les classes et le réfectoire
- rampes d'escalier et bouton d'ascenseur
- matériel informatique et digicodes
- · poignées de portes
- interrupteurs
- toilettes et lavabos

La Ville a renforcé la dotation en matériel et équipements de protection pour les agents et les enfants (savon, produits de nettoyage désinfectants et virucides, essuie-mains...). Elle a aussi fourni du hydro alcoolique à l'entrée des écoles.

BON À SAVOIR

Des affiches « gestes barrières » et « comment se laver les mains » adaptées aux enfants seront affichées dans chaque sanitaire.

BON À SAVOIR

L'approvisionnement en savon, essuiemains et papier toilette est renforcé et sera vérifié chaque jour.

À SAVOIR

Si un enfant présente des symptômes (fièvre, toux) en cours de journée, l'équipe scolaire prévient ses parents et fournit un masque à l'enfant en attendant l'arrivée de ses parents.

À SAVOIR

Selon le protocole sanitaire de l'Éducation nationale les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

B. Des espaces réaménagés



Les enfants seront accueillis par groupes de :

- 15 enfants en élémentaire
- 10 enfants en maternelle
- Les salles de classes seront aménagées en espaçant les tables avec un marquage au sol pour que chaque enfant ait son espace attribué
- Chaque élève aura une place attribuée et son propre matériel (crayons, ciseaux, trousse...)
- Les sens de circulation seront indiqués dans les couloirs pour éviter que les enfants s'y croisent
- Les réfectoires seront aménagés pour espacer les tables, et pas plus de deux enfants par table (disposition en quinconce)
- Des marquages au sol seront réalisés avant la rentrée devant le portail des écoles pour permettre aux parents de se positionner en file d'attente avec une distance de 1,50m entre chaque parent
- Interdiction des jeux de ballon dans les cours d'école et fermeture des aires de jeux
- Accès à un toilette sur deux dans les sanitaires
- · Pas de supports pédagogiques collectifs

C. Des masques pour les personnels



Il revient à chaque employeur d'équiper ses salariés ou agents en matériel de protection individuelle.

- · l'Éducation nationale fournit des masques aux enseignants et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)
- · la Ville fournit des masques aux ATSEM, aux agents d'entretien et de restauration ainsi qu'aux animateurs

Les autorités sanitaires ne recommandent pas le port de masque pour les enfants :

- · Chez les moins de 2 ans, il peut être dangereux
- Il est déconseillé en maternelle (3-5 ans) et n'est pas recommandé en élémentaire (6-11 ans)
- · Il est obligatoire à partir du collège

II | La journée de votre enfant

À PARTIR DU MARDI 12, DU MERCREDI 13 OU DU JEUDI 14 MAI

Scolarisation des GS/CP/CM2

À PARTIR DU LUNDI 25 MAI

Scolarisation pour tous les niveaux

Les enfants seront répartis en 2 groupes (A & B) :

- · 2 jours à l'école avec les enseignants
- 1 mercredi matin sur deux à l'école
- Les enfants non scolarisés continueront de suivre l'enseignement à distance depuis leur domicile

La direction de l'école ou l'enseignant de votre enfant a pris contact avec vous pour vous informer du groupe auquel appartient votre enfant et son rythme d'accueil à l'école.

Les enfants des professions prioritaires (voir page 7) pourront être accueillis tous les jours.

Lundi et mardi

GROUPE A dans son école avec les enseignants.

GROUPE B soit au domicile en enseignement à distance, soit en « Activités Sport Culture Santé Civisme » avec des intervenants de la Ville, des maisons de quartiers et associatifs.

Jeudi et Vendredi

GROUPE B dans son école avec les enseignants.

GROUPE A soit au domicile en enseignement à distance, soit en « Activités Sport Culture Santé Civisme » avec des intervenants de la Ville, des maisons de quartiers et associatifs.

Chaque groupe alterne un mecredi matin sur deux soit à l'école, soit en « Activités Sport Culture Santé Civisme », soit au domicile en enseignement à distance.

A. Une journée d'école



Accueil au sein de l'école habituelle de votre enfant

Le TAP du mardi et jeudi est remplacé par un accueil périscolaire gratuit de 15h45 à 17h15



B. Le mercredi



Mercredi matin

Un mercredi matin sur deux à l'école : de 8h30 à 11h30

Un mercredi matin sur deux à la maison ou en activités Sport Culture Santé

Civisme: de 9h à 12h

Mercredi après-midi

Comme habituellement:

- · vous pouvez venir chercher votre enfant avant ou après le repas du midi
- · vous pouvez l'inscrire à l'accueil périscolaire à condition qu'il soit scolarisé ce jour là

COMMENT SE PASSE LE DÉJEUNER LE MERCREDI?

Si votre enfant est en classe il aura un repas froid fourni par le SIVU, si votre enfant est en activités Sport Culture Santé Civisme, vous devez lui fournir un pique-nique et une gourde.



C. Une journée d'activités (Sport Culture Santé Civisme)

Lorsque votre enfant n'est pas accueilli dans son école élémentaire, la Ville peut proposer, sur inscription préalable, un mode de garde alternatif autour d'activités sport culture santé civisme. Cet accueil sera gratuit.

Ces activités seront encadrées par du personnel compétent de la Ville ou des associations disposant des agréments nécessaires (centres sociaux, Drop de Béton, etc.). Ces activités seront soumises aux mêmes contraintes et exigences sanitaires que les écoles.

Exemple d'un accueil lors d'une journée d'activités sport culture santé civisme dans un espace sportif (Colombier et R. Brettes, associations de quartier) uniquement pour des enfants de 6 à 11 ans scolarisés en école élémentaire.

BON À SAVOIR

Attention, le nombre de places offertes par la Ville pour garder votre enfant lorsqu'il n'est pas à l'école sera limité et soumis à inscription préalable.

BON À SAVOIR

Si aucune solution de garde ne s'offre à vous, l'école vous délivrera une attestation qui pourra servir de justificatif auprès de votre employeur.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
8:00 9:00		Accueil des enfants			
9:00 12:00		Activités Sport Culture Santé Civisme (appelées 2S2C)			
12:00 13:45			déjeuner rni par la famill	e	
14:00 17:00		Activités Sport Cu (appelé	I lture Santé Civ es 2S2C)	isme	
17:00 18:00		Accueil d	es enfants		

III | Foire aux questions

Les transports scolaires sont-ils maintenus?

Partiellement. Les 2 premières semaines, seules 4 lignes seront en service en raison des besoins de personnels d'encadrement à l'intérieur des bus. Les bus pourront accueillir jusqu'à 27 enfants, un siège sur deux sera laissé libre. Les lignes de transport scolaire vers les collèges sont maintenues.

Si mon enfant n'est pas accueilli toute la semaine, comment faire avec mon employeur?

L'Éducation nationale vous fournira une attestation indiquant les jours de prise en charge de votre enfant, ainsi vous pourrez justifier auprès de votre employeur de votre absence et continuer à bénéficier du chômage partiel ou de l'autorisation spéciale d'absence jusqu'au 2 juin.

L'accueil périscolaire matin et soir est-il gratuit?

Cet accueil est un service facturé en fonction de votre quotient familial en temps normal, cela ne change pas. Les TAP du mardi et jeudi sont remplacés par un accueil périscolaire gratuit de 15h45 à 17h15.

Le centre de loisirs du mercredi après-midi sera-t'il payant?

Oui, comme en temps normal, mais il n'est pas nécessaire de réserver. L'accueil est réservé exclusivement aux enfants scolarisés le mercredi matin

Et la cantine?

La cantine sera facturée comme habituellement, deux à trois repas par semaine maximum. Aucune prestation non réalisée ne vous sera facturée. Aucune réservation n'est nécessaire.

Je suis personnel de santé, mon enfant reste-t'il prioritaire pour un accueil toute la semaine (à

l'école puis en activités)?

Le Premier ministre a annoncé un accueil prioritaire pour les enfants des personnels de santé, des enseignants, des agents qui travaillent dans les écoles, des personnels des forces de l'ordre ou des pompiers. La Métropole a souhaité que les enfants des personnels des transports (chauffeurs de bus par exemple) soient aussi accueillis en priorité.

Le télé-enseignement est-il maintenu?

Oui par les enseignants et selon les modalités qu'ils vous communiqueront directement.

Comment se passeront les récréations dans les écoles ?

Les temps de récréation seront échelonnés pour éviter que les enfants soient trop nombreux en même temps dans la cour. Les adultes veilleront à ce que les enfants maintiennent une distance entre eux. Les aires de jeux sont fermées et les jeux collectifs (de ballon notamment) interdits.

Si je ne mets pas mon enfant à l'école le 12 mai, pourrais-je le mettre plus tard?

Oui. Le retour des enfants à l'école se fait sur la base du volontariat des parents. Vous pouvez choisir de rescolariser votre enfant après le 12 ou le 25 mai. Il est conseillé de prendre contact avec la direction de son école pour les prévenir.



CONTACTS

pour le périscolaire : education@merignac.com

pour les 2S2C : reservation.2s2c@merignac.com

05 56 55 60 00 merignac.com